



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
01/12/2022	01/12/2022	19	10	10	15

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr ANGOSTO Richard
M. PELIZZON Philippe		X	Mr PONTIER Michel
Mr PELLIZZARI Gérard		X	Mr GLADE Alain
Mr URUTY Eric		X	
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric		X	
Mme MARTINEZ Sonia		X	Mme LLORDEN Anne-Marie
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	
Mr SIRET Gérard		X	
Secrétaire de séance	Mr PONTIER Michel		

Délibération n°2022-12-06-04
Résultat du vote **15 pour**

Objet : Décision modificative budgétaire n°3 – budget principal

Il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget principal afin de financer la plantation d'arbres sur la commune et le terrain multisports.

Il est donc demandé au conseil d'autoriser les virements et inscriptions de crédits suivants :

SECTION	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Article / Opération / Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap 204 -Immobilisations incorporelles Art. 204181-Subventions d'équipement versées	3 000 €			
Chap 10 -Dotations, fonds divers et réserves Art. 10226 -Taxe d'aménagement				12 000 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles Art. 2121 - 263- Plantation d'arbres et d'arbustes		2 000 €		
Chap 21 - Immobilisations corporelles Art. 2128 - 271- Terrain multisports		13 000 €		
SOUS TOTAL	3 000 €	15 000 €	- €	12 000 €
TOTAL MODIFICATION DE CREDITS		12 000 €		12 000 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget principal ; exercice 2022, mentionnée dans le récapitulatif ci-dessus.

A Briatexte, les jour mois et an que dessus

Le Maire,
A. GLADE

